

Fiche technique

Kalkogran 250

Application jeté à la truelle à peindre

Description du produit Kalkogran 250 est une finition minérale beige avec grain gros et brisé pour l'intérieur et l'extérieur

Composition

Liants: chaux hydratée, ciment blanc
Additifs: calcaire, pierres dolomit
Adjuvants: additif de rétention d'eau, épaississant, etc.

Champ d'application Indiqué sur des crépis de fond rugueux à base de ciment. Ne pas appliquer dans les parties de socle ou en contact avec le terrain. Le Kalkogran 250 est à peindre ou hydrophober absolument.

Consommation	<u>Granulométrie</u>	<u>Consommation</u>
	4 – 5 mm	env. 8 kg/m ²
	6 – 7 mm	env. 10 kg/m ²
	8 – 10 mm	env. 11 kg/m ²

Form de livraison Sac à 30 kg

Traitement

Addition d'eau par sac env. 8 litres
Temps de traitement env. 120 minutes
Ne pas travailler en dessous de +5° C

Kalkogran 250 est appliqué ou projeté à la main sur des supports solides, propres et secs. Un support extrêmement absorbant doit être protégé en le mouillant préalablement. L'assèchement trop rapide est à éviter (arrosage). Ne pas appliquer lorsque l'exposition au soleil est trop forte et lors de vent chaud.

Remarques Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment. Les fiches techniques sont toujours déterminantes pour l'utilisation de nos produits (www.granol.ch).

Stockage Stocker à un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 6 mois après la date de production. Date de production voir sur l'emballage.

Elimination Ne pas éliminer le matériel dans les canalisations ou avec les ordures ménagères. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED: 10 13 14. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

Indications de sécurité**Danger**

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Pauvre en chromate selon la norme SN EN 196/10

Ciment de Portland [Cr(IV) < 0.2 ppm],

CAS-Nr. 65997-15-1, EG-Nr. 266-043-4

Hydroxyde de calcium

CAS-Nr. 1305-62-0, EG-Nr. 215-137-3

Réagit avec l'humidité très alcaline.

P260d: Ne pas respirer les poussières.

P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P501e: Eliminer le contenu/réceptacle dans un mode assuré.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

